



CACES® R485

FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DE GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

Règlementation décret du 02/12/98, article R 4323-55 du Code du Travail et
Recommandation CNAMTS R 485

Référence : MANU485

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Appliquer les règles de sécurité théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des gerbeurs à conducteur accompagnant

Public :

- Salarié de l'entreprise amené à conduire des gerbeurs à conducteur accompagnant et présentant les aptitudes médicales et psychotechniques requises

Pré-requis :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu apte médicalement à la conduite de chariot de manutention
- Savoir lire et comprendre le français

Equipements stagiaire :

Le stagiaire devra être équipé des moyens de protection individuels appropriés :

- Chaussures de sécurité
- Casque de sécurité
- Gilet haute visibilité
- Gants de manutention obligatoires

Catégories : 1 ou 2 (au choix)

Validité du CACES® : 5 ans

Durée : 14 heures (dont 7 heures pour les tests)

A – CONNAISSANCES THEORIQUES

1 - Connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...)
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...)
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

2 - Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

- Alimentation en énergie électrique des gerbeurs, différents types de batteries
- Terminologie et caractéristiques générales (hauteur, levée libre, portée, capacité)
- Différentes technologies de batteries d'accumulateurs – Intérêt des batteries gel ou lithium pour la sécurité
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation
- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité – Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs
- Equipements de préhension de charges disponibles pour les gerbeurs, leurs utilisations possibles
- Paramètres de fonctionnement ajustables par un technicien spécialisé en fonction des conditions d'utilisation (vitesse maximale, rampes d'accélération et de freinage...)
- Intérêt de l'option de mise à hauteur automatique des bras de fourches (sur certains modèles de gerbeurs)

3 - Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant

- Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention :
 - gerbeurs à conducteur accompagnant concernés par la R.485
 - transpalettes et gerbeurs ≤ 1.20 m concernés par la recommandation R.366 et la recommandation régionale n°2 de la Carsat Centre-Ouest (3CTACA)
 - chariots à conducteur porté concernés par la recommandation R.489
 - chariots tout-terrain concernés par la recommandation R.482
 - autres chariots de manutention
- Catégories de CACES® R.485 pour les gerbeurs à conducteur accompagnant.

4 - Notions élémentaires de physique

- Évaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité
- Conditions de stabilité (moments, renversement, basculement...)

5 - Stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant

- Conditions d'équilibre du chariot
- Facteurs qui influent sur la stabilité latérale (renversement) et longitudinale (basculement), durant les manutentions et pendant les déplacements
- Lecture de tableaux et d'abaques de charge (charge maximale en fonction de la position du centre de gravité de la charge, de la hauteur de levage...)
- Positionnement approprié de la charge sur le porte-charge

VISEO
Z.I des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

R4/CACES® - 039-B
Edition du 12/12/19 – Page 1/5



CACES® R485

FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DE GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

Règlementation décret du 02/12/98, article R 4323-55 du Code du Travail et
Recommandation CNAMTS R 485

Référence : MANU485

6 - Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant

- Principaux risques - Facteur(s) de risque et moyens de prévention associés
Repérage de ces risques potentiels, sur le trajet à parcourir et lors des opérations à effectuer
- Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions (élévation sur les bras de fourche...), savoir expliciter et justifier les applications autorisées.

7 - Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant

- Identification des différents types de palettes et contenants existants en fonction de leurs caractéristiques, connaissance de leurs limites d'emploi
- Fonctionnement, rôle et utilité du dispositif automatique de mise à niveau des bras de fourche
- Vérification de l'adéquation des paramètres de fonctionnement ajustables (vitesse maximale, rampes d'accélération et de freinage...) aux conditions d'utilisation
- Positionnement du conducteur par rapport au gerbeur dans les différentes situations d'utilisation (translation, pente, gerbage / dégerbage, sur un hayon, dans un véhicule...)
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance sur le gerbeur (panne, incendie...) ou la charge (renversement, épandage accidentel de marchandises...)
- Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser
- Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur
- Interprétation des pictogrammes de manutention sur les charges
- Interprétation des pictogrammes relatifs aux risques chimiques, biologiques et bactériologiques
- Interprétation des panneaux de circulation
- Plan de circulation, consignes de sécurité, protocole de chargement / déchargement : exploitation de ces documents, intérêt de ces informations pour le cariste
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments)
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...).

8 - Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

- Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au conducteur, réalisation pratique de ces tâches
- Principales anomalies concernant :
 - les chaînes et mécanismes de levage
 - le circuit hydraulique
 - les organes de freinage et de direction
 - les bandages
 - etc.

VISEO
Z.I des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

R4/CACES® - 039-B
Edition du 12/12/19 – Page 2/5



Référence : MANU485

CACES® R485

FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DE GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

Règlementation décret du 02/12/98, article R 4323-55 du Code du Travail et
Recommandation CNAMTS R 485

B – SAVOIRS-FAIRE PRATIQUES

1 - Prise de poste et vérification

- Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage, signification du macaron apposé par l'organisme...)
- Vérification visuelle de l'état du gerbeur (châssis, roues, mât, charpente, jupe, capot de batterie...) afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique
- Vérification du fonctionnement du gerbeur (translation, direction, élévation...)
- Vérification du bon fonctionnement des organes et dispositifs de sécurité (sécurités de timon haute / basse et inversion de sens de marche, arrêt d'urgence, dispositif de condamnation, freinage, éclairage, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux, protecteurs...)
- Vérification du branchement et de la charge de la batterie d'accumulateurs
- Vérification de l'adéquation des paramètres de fonctionnement du chariot (vitesse maximale, rampes d'accélération et de freinage...) aux conditions d'utilisation
- Vérification de l'adéquation du gerbeur aux opérations de manutention à réaliser (charge à manutentionner, distance de son centre de gravité, capacité effective du chariot et de son équipement de préhension de charges, hauteur de levage...).

2 – Conduite et manœuvres

- Manœuvrer et diriger le gerbeur, en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge...
- Pour chaque manutention, contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charge dont le gerbeur est équipé
- Prendre et déposer une charge au sol
- Effectuer le gerbage et le dégerbage de charges en pile
- Effectuer le stockage / le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Réaliser le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule au moyen d'un hayon
- Manutentionner une charge longue, un conteneur rigide contenant un liquide et une charge déformable (sac, big bag...)
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer
- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté
- Stationner et arrêter le gerbeur en sécurité.

3 – Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

- Effectuer les opérations d'entretien journalier
- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels, faire l'appoint si nécessaire et mettre le gerbeur en charge
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements

VISEO
Z.I des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

R4/CACES® - 039-B
Edition du 22/07/15 – Page 3/5





Référence : MANU485

Moyens techniques :

Salle de formation, paper-board, vidéoprojecteur, plateau technique CACES® conforme aux moyens matériels exigés par la recommandation R485, gerbeur accompagnant, charges, rampe d'accès, quai niveleur, 3 palettiers, etc.

Moyens pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action : Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur.

Moyens d'encadrement :
formateur CACES® expérimenté

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.

CACES® R485

FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DE GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

Règlementation décret du 02/12/98, article R 4323-55 du Code du Travail et Recommandation CNAMTS R 485

2 – Conduite et manœuvres

- Monter et descendre en sécurité du chariot et connaître la règle des 3 appuis
- Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge, y compris : avec une charge limitant la visibilité, sur un plan incliné, sur un sol naturel non nivelé (si le chariot est conçu pour cette utilisation).
- Pour chaque manutention, contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charges dont le chariot est équipé
- Suivant le type de chariot ou l'activité du conducteur : prendre et déposer une charge au sol, évaluer la position du centre de gravité de la charge, positionner le chariot pour effectuer la prise
- Effectuer le gerbage et le dégerbage de charges en pile
- Effectuer le stockage / le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Réaliser le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière
- Assurer, depuis le sol, le chargement et le déchargement d'un véhicule
- Manutentionner une charge longue, un contenant rigide contenant un liquide et une charge déformable (sac, big bag...)
- Préparer une palette en hauteur- vérifier la charge maximum acceptable par le chariot (déplacements charge haute)
- Charger et décharger tout type de chariot sur un engin de transport
- Effectuer une manœuvre de descente de la cabine en cas de panne
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer
- Adopter un mode de conduite « économique »
- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté
- Stationner et arrêter le chariot en sécurité.

3 - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels
- Effectuer les opérations d'entretien journalier (nettoyage des parties vitrées, des rétroviseurs, du poste de conduite, des organes de roulement...)
- Rendre compte (sur tout support à disposition) des anomalies et dysfonctionnements.

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par l'intermédiaire d'un contrôle théorique et pratique

Délivrance du certificat CACES® sous condition de réussite aux tests théoriques et pratiques

VISEO
Z.I des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

R4/CACES® - 039-B
Edition du 22/07/15 – Page 4/5



CACES® R485

TESTS CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DE GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

Règlementation décret du 02/12/98, article R 4323-55 du Code du Travail et Recommandation CNAMTS R 485

Référence : MANU485T

Objectifs :

Evaluer les connaissances et savoir-faire des Conducteurs pour la Conduite en Sécurité des Chariots Automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

Public :

Salarié de l'entreprise ayant l'expérience de la conduite des chariots automoteurs et présentant les aptitudes médicales et psychotechniques requises

Pré-requis :

- ✓ Etre âgé de 18 ans minimum
- ✓ Etre reconnu apte médicalement
- ✓ Savoir lire et comprendre le français
- ✓

Equipement stagiaire :

Le stagiaire devra être équipé des moyens de protection individuels appropriés :

- ✓ Chaussures de sécurité
- ✓ Gilet haute visibilité
- ✓ Gants de manutention obligatoires

Catégories : 1 - 2 (au choix)

Validité du CACES® : 5 ans

Durée des tests :

- 1 jour / groupe

CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Contrôle théorique et pratique
- Délivrance du certificat CACES®
(sous condition de réussite aux tests théoriques et pratiques)

VALIDATION

Le certificat CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera remis au conducteur reconnu apte aux tests théoriques et pratiques.

En cas d'échec aux Tests, un compte rendu sera adressé à l'entreprise spécifiant les manques de connaissances du conducteur et le complément de formation souhaitable à lui apporter.

LIEU DES TESTS

Réalisable en nos locaux ou sur site entreprise sous réserve de réunir toutes les conditions requises (liste jointe le cas échéant)

INTERVENANT

Un technicien de formation dénommé Testeur

Les catégories de CACES® R485 :

CACES R485® Gerbeur à conducteur accompagnant

Translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche.
Conçu pour charger et décharger un véhicule à quai



Catégorie	1	2
Hauteur de levée	Mini : 1,20 m Maxi : 2,50 m	Mini : 2,50 m
Durée	1 jour (formation) + 1 jour (tests CACES®)	

VISEO
Z.I des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

R4/CACES® - 039-B
Edition du 12/12/19 – Page 5/5

